

## **REACTION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE PROMOTION ET DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME AUX NOUVELLES FORMES DE RESOLUTION DES CONFLITS EN CENTRAFRIQUE**

Les Organisations de Promotion et de Défense de Droit de l'Homme ont examiné la situation politiques en République Centrafricaine et expriment leurs vives préoccupations par rapport aux récentes nominations des deux Chefs rebelles Messieurs KOUMTAMADJI Alias Abdoulaye MISKINE et DAMANE ZACHARIA aux postes de Conseillers à la Présidence de la République.

Les O.N.G de Promotion et de Défense des Droits de l'Homme qui ont toujours dénoncé les violences politiques et toutes actions tendant à la prise du pouvoir politique de l'Etat par la force, font remarquer que ces deux personnalités sont à l'origine de combats ayant entraîné d'importantes destructions de biens de nombreuses pertes en vies humaines, de déplacements de milliers de civils innocent.

Elle craignent que de telles nominations ne soient des encouragements pour d'autres à de nouvelle aventures militaires au détriments, à chaque fois des populations et de l'unité nationale.

En ce qui concerne, Monsieur KOUMTAMADJI alias Abdoulaye MISKINE, les O.N.G des Droits de l'Homme soulignent qu'il fait présentement l'objet d'une procédure pendante devant la Cour Pénale Internationale (C.P.I) suite à la plainte déposée par l'Etat Centrafricain en 2004, c'est-à-dire par le même régime en place. Il est important de préciser que la candidature de l'ex Président Ange Félix PATASSE, avait été écoutée à l'élection présidentielle de 2005, en raison de ces mêmes poursuites. Une telle nomination place en porte ci haut l'Etat Centrafricain vis-à-vis de la Communauté Internationale et sème le doute et la confusion quant à la volonté réelle du gouvernement de poursuivre les auteurs des graves crimes internationaux perpétrés en 2001 – 2002 et 2003, dans notre pays par des différents acteurs et factions, et mettre fin à l'impunité. Il va sans dire que les victimes de Monsieur KOUMTAMADJI et leurs parents ressentent ces nominations comme une véritable insulte.

Les O.N.G des Droits de l'Hommes expriment leurs préoccupations devant ce mode atypique de résolution des conflits excluant les autres acteurs de la société nationale que fait fit des contact des victimes et consolide l'impunité.

Par ailleurs, les décrets de nomination ayant visé les accords dits de paix de Syrte et de BIRAO des 2 février 2007 et 13 avril 2007, non ratifiés par l'Assemblée Nationale, il y a lieu de s'interroger sur la valeur de ces textes dans l'ordonnancement juridique Centrafricain.

Les O.N.G de Promotion et de défense des Droits de l'Homme, tiennent à préciser aux Autorités que, quand bien – même elles restent acquises aux modes pacifiques de règlements des conflits, elles estiment que les victimes ne doivent pas être laissés pour compte et que seul un dialogue national exclusif, au lieu d'une gestion solitaire des crimes tel que cela se fait actuellement, est à même de sortir la République Centrafricaine des tourments actuels et créer les conditions pour une paix future durable.

Fait à Bangui, le 30 juillet 2007